



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 29 novembre 2010
D - 20100667

Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 17h10 à 18h15)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

***Soutien au développement du FCBA (Forêt, Cellulose, Bois-
construction, Ameublement). A BORDEAUX, Allées de
Boutaut. Avenant N°1 à la convention de partenariat.
Décision. Autorisation.***

M. Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance de notre conseil municipal en date du 20 juillet 2009, nous avons décidé le versement d'une subvention à l'institut technologique FCBA (Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement) qui est un centre technique industriel résultant de la fusion, en juin 2007, du Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA) et de l'Association Forêt Cellulose (AFOCEL).

Cette fusion a permis aux secteurs forêt, pâte, bois et ameublement de disposer d'un outil positionné sur l'amélioration des synergies entre l'ensemble des différents maillons de la filière bois.

Je vous rappelle que le FCBA se propose de regrouper à Bordeaux, sur les Allées de Boutaut, un certain nombre de nouvelles activités telles que :

- plateformes constructives démonstratives de l'évolution de la construction bois dans l'axe du Grenelle de l'Environnement,
- création d'unités pilotes de traitement environnemental des bois pour améliorer sa durabilité d'innovation,
- acoustique du bâtiment....

tandis que d'autres seraient développées sur le site de Cestas Pierroton en synergie avec l'INRA (développement d'une « nouvelle forêt landaise » mieux adaptée au changement climatique dont tempêtes et nouvelles biotechnologies pour le Pin Maritime...).

La participation de la Ville (pour mémoire 100 000 euros) a été sollicitée sur la partie du programme concernant l'aménagement du site des Allées de Boutaut.

Le projet consiste à acquérir de la SNCF un terrain d'environ 1 hectare mitoyen au nord de son site, à construire des bâtiments avec du bois à haute qualité environnementale et « Grenelle » en y intégrant les matériels d'essai et de recherche de niveau technique mondial.

Cette acquisition est en cours de finalisation par la CUB qui devra ensuite procéder à la cession au bénéfice du FCBA.

Compte tenu des délais plus importants que prévus pour mener à bien ce projet et notamment l'acquisition du terrain qui devrait intervenir au début de l'année 2011, il convient de proroger notre convention avec le FCBA qui prend initialement fin le 31 décembre 2010.

Un avenant à cette convention vous est donc proposé en annexe. Il modifie les dates du programme soit 2011/2012 au lieu de 2009/2010 ainsi que la date de fin de la convention soit le 31 décembre 2012 au lieu du 31 décembre 2010.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Charles BRON

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre la Ville de Bordeaux et l'Institut Technologique Forêt, Cellulose, Bois, Construction, Ameublement (FCBA)

Entre la Ville de Bordeaux domiciliée place Pey-Berland – 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue à la Préfecture le _____

Et, l'Institut de la Forêt, Cellulose, Bois, Construction, Ameublement (FCBA), représentée par son Directeur Général Adjoint, Monsieur Georges-Henri FLORENTIN, dont le siège est sis 10, avenue de Saint Mandé – 75012 Paris.

Considérant

Que la Ville de Bordeaux et l'Institut de la Forêt, Cellulose, Bois, Construction, Ameublement (FCBA) ont signé une convention en date du 22 octobre 2009 définissant les modalités de participation de la Ville de Bordeaux au financement des acquisitions immobilières et des frais d'études de construction du FCBA, qui concernent l'extension du site du CTBA sur les allées de Boutaut à Bordeaux,

Que l'acquisition du terrain a été retardée et ne devrait intervenir qu'au début de l'année 2011, il convient de modifier les dates du programme du FCBA et la durée de la convention,

Il est donc convenu ce qui suit :

Article 1 – Dates du programme de développement du FCBA

Il convient de modifier les dates du programme du FCBA (acquisition et étude de construction) et lire dans les articles 1, 2 et 5 de la convention initiale la période 2011/2012 au lieu de 2009/2010.

Article 2 – Durée de la convention et conditions de réalisation

- La date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde est fixée au **31 décembre 2012** au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Ville de Bordeaux pourra exercer la répétition des sommes versées.

- La présente convention prendra fin à la suite du versement du solde de la subvention ou au 31 décembre 2012 si les dernières pièces justificatives ne sont pas remises à cette date par le FCBA.
- Le non respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités du signataire pendant sa durée de validité, rendrait caduques les dispositions de la présente convention.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour le FCBA,
Josy REIFFERS Adjoint au Maire	Georges-Henri FLORENTIN Directeur Général Adjoint